

CERCLE GAULOIS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, rue de la Loi 5, 1000 Bruxelles.

COMMENT SERA CHOISIE LA PROCHAINE « CAPITALE VERTE » EUROPÉENNE ?

Déjeuner-débat mensuel « Ville et Société » du mercredi 21 septembre.

Le débat a été introduit par

Karl FALKENBERG, Directeur général de l'Environnement à la Commission européenne.

INTRODUCTION.

La Commission européenne s'apprête à désigner la Capitale verte européenne (« EU Green Capital Award ») pour 2014. Les précédentes ont été Stockholm (2010), Hambourg (2011), Vitoria Gasteiz (2012) et Nantes (2013).

Le choix des villes retenues résulte d'un processus particulièrement approfondi, avec l'aide d'un comité d'évaluation des informations apportées par les villes candidates pour chacun des critères indiqués. Chaque évaluateur étant à son tour évalué par un de ses pairs. Les évaluations sont ensuite transmises au jury, qui prend la décision finale. La publicité donnée aux villes retenues, et la possibilité pour elles de le faire connaître dans leur communication, justifient pour un nombre croissant d'entre elles l'effort de participer, à l'instar des villes candidates au titre de capitale européenne de la culture. Plusieurs villes belges ont déjà indiqué leur intention de participer.

Karl FALKENBERG, Directeur général de la DG ENV, responsable de ce prix, y porte un intérêt particulier, le cahier des charges pouvant constituer lui-même une sorte de canevas pour un « Plan-Climat » urbain. Il nous a parlé de ses perspectives.

EXPOSE ET DEBAT.

L'orateur a passé en revue les 12 critères d'évaluation pour 2014 et annoncé la création d'une association des Capitales vertes européennes, qui aura pour but de réaliser des manifestations communes et de constituer un « benchmark » permanent des villes vertes et des effets qu'a eus leur désignation. Elle pourrait aider à susciter la création de prix « Capitale verte » dans d'autres régions du monde. On a pu constater que Hambourg, dont la Mairie a changé depuis l'introduction du dossier, a eu à cœur d'adopter le prix en réalisant des investissements « verts » ne figurant pas à son programme. Par ailleurs la Commission vient d'adopter le 20/9 la communication « Road map to a resource efficient Europe », adressant la crise des ressources naturelles menacées d'épuisement, et recommandant le développement de l'économie circulaire et du recyclage (« cradle to cradle »). Les déchets deviennent dès lors une ressource. Les entreprises seront responsabilisées en devant indiquer le degré de recyclage des produits mis sur le marché.

Le professeur Philippe BOURDEAU, ancien directeur à la Commission pour les programmes de recherche en matière d'environnement et d'énergie, a donné son point de vue sur les critères et confirmé l'intérêt d'une ville à la fois compacte et verte, la densité étant considérée comme un facteur encourageant l'innovation (études résumées récemment dans Time Magazine).

Le débat a porté notamment sur les points suivants :

- Opinion de l'orateur sur le désengagement allemand du nucléaire : 13 des 17 centrales nucléaires sont arrêtées ou en réparation. La mise hors services des quatre dernières aurait fort bien pu ne pas attendre 2022. Cette longue période de transition permettra de d'étudier sérieusement les problèmes de fin de vie des centrales nucléaires.
- Ressources en eau : l'orateur constate le gaspillage de l'eau dans les processus de fabrication, par exemple 8 litres d'eau pour un litre de Coca Cola – Inbev s'est engagé à réduire sa consommation d'eau par litre de bière de 6 à 3 litres. Il recommande d'introduire des indicateurs de prix pour réduire le gaspillage. Le principe pollueur-payeur devrait s'appliquer aussi aux produits agricoles gros consommateurs d'eau
- Calcul des émissions de gaz à effet de serre : l'orateur recommande une application stricte du principe pollueur-payeur, et donc de ne prendre en compte que les émissions générées localement ; les émissions importées dans le sillage d'importations de produits ne sont pas de la responsabilité des villes importatrices.
- Utilisation des recettes de l' « Emissions trading system » pour augmenter les ressources propres de l'UE : l'orateur estime ce serait imprudent. En effet on ne connaît pas l'évolution du prix de la tonne de carbone. La taxe Tobin (appliquée dans les pays qui l'adopteront, donc à l'exclusion du RU) lui semble plus sûre.
- Prise en compte de la santé des citoyens parmi les critères : elle est en fait prise en compte de manière transversale dans tous les critères.
- Biodiversité urbaine et espèces invasives : il faut éviter toute forme de monoculture, y compris en ville. L'introduction de pollinisateurs en ville (abeilles) serait au contraire à encourager.
- Candidature de Bruxelles : le bilan de l'IBGE est exceptionnel, de même que l'ampleur du parc de constructions passives. Le processus de sélection est engagé.